

CONSIGNE DE NAVIGABILITE

définie par la DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE

Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. La non application des exigences contenues dans cette consigne entraîne l'inaptitude au vol de l'aéronef concerné.

AIRBUS INDUSTRIE

Avions A310 et A300-600

Procédure "Non verrouillage de l'inverseur de poussée" (ATA 78)

APPLICABILITE :

Avions AIRBUS INDUSTRIE A310 et A300-600 tous modèles certifiés et tous numéros de série.

RAISONS :

La procédure "ENG REV UNLK" du Manuel de Vol (AFM) qui définit les actions à mener en cas de déploiement intempestif de l'inverseur de poussée en vol, a été révisée pour les avions qui n'ont pas la procédure adéquate affichée sur "l'Electronic Centralized Aircraft Monitoring" (ECAM).

ACTIONS :

A compter de la date d'entrée en vigueur de la présente Consigne de Navigabilité, sauf si déjà effectué, s'assurer que le Manuel de Vol de l'avion inclut la procédure "Eng Rev Unlk" incorporée à partir des révisions AFM ci-dessous approuvées par la DGAC le 22 septembre 2000 :

Modèle	Numéros de révision AFM
A310-203	23
A310-204	10
A310-221	21
A310-222	18
A310-222-100	10
A310-304	12
A310-308	7
A310-322	12
A310-324	9
A310-325	6

Modèle	Numéros de révision AFM
A300B4-601	9
A300B4-603	8
A300B4-605R	6
A300B4-620	10
A300C4-620	11
A300F4-605R	4
A300B4-622	6
A300B4-622R	6
A300C4-605R-F	3
A300F4-622R	2

REF. : Manuel de Vol
(Toute révision ultérieure approuvée est acceptable).

DATE D'ENTREE EN VIGUEUR : 26 MAI 2001